



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DU 28 AVRIL 2021**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue par voie de ZOOM, le mercredi 28 avril 2021 à compter de 11 h sous la présidence du maire, monsieur Régent Bastien.

Sont présents par voie de ZOOM à cette séance extraordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère  
Madame Nathalie Castilloux, conseillère  
Monsieur Henri Alain, conseiller  
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller  
Monsieur Hébert Huard, conseiller  
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue par voie de ZOOM suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nathalie Castilloux, conseillère, et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue par voie de ZOOM sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vu les recommandations de la Santé publique, cette séance du Conseil municipal sera diffusée sur le site internet de la Ville et sur Facebook.

**2021-04-116**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 11 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général.

**2021-04-117**

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

**2021-04-118**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Résolution – Demande d'aide financière au PAVL – Volet Redressement et Accélération 2021-2022 - Réhabilitation de la rue Day Nord pour un segment entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest jusqu'à la 7<sup>e</sup> avenue Ouest
5. Affaires nouvelles

6. Période de questions
7. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2021-04-119

**4. RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAVL – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION 2021-2022 – RÉHABILITATION DE LA RUE DAY NORD SUR UN SEGMENT DE LA 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST JUSQU'À LA 7<sup>E</sup> AVENUE OUEST**

**ATTENDU QUE** la ville de Paspébiac a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la ville de Paspébiac s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la ville de Paspébiac choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux.

**ATTENDU QUE** Monsieur Mikael Denis, coordonnateur de projets, inspecteur en bâtiment et en environnement agit à titre de représentant de cette dernière et que Monsieur Daniel Langlois, directeur général soit mandaté comme signataire ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Madame Nathalie Castilloux, conseillère, il est résolu et adopté **À L'UNANIMITÉ** que le conseil de la ville de Paspébiac autorise la présentation d'une demande d'aide financière à la hauteur de 75 % des travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

**5. AFFAIRES NOUVELLES**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021-04-120

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castilloux, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 11h15.

---

Régent Bastien, maire

---

Daniel Langlois, greffier